

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0359/PR/MERN portant création de la Commission sur la mise en valeur des matériaux de construction locaux.

n° 2000-0359/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
7 mai 2000

Numéro JO
n° 9 du 15/05/2000

Date du numéro
15 mai 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Construction du 15 Septembre 1992

VU Le Décret 99-0059/PRE du 12 mai 99 portant remaniement des membres du Gouvernement, et fixant leurs attributions
Sur proposition du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles ;

TEXTE INTÉGRAL

ARRETE

Article I

Est créé la Commission Technique chargée de donner un avis consultatif sur les types et l'utilisation des matériaux de construction locaux notamment, les argiles et les pierres de taille.

Article II

Cette Commission a pour fonction d'évaluer les potentialités de ces matériaux, la priorité de leur mise en valeur et la technologie adaptée à leur utilisation.

Article III

Sont nommés Membres de la Commission Technique: Président :Abdi Farah Chideh, Secrétaire Général du MERN. Membres

- Ali Cheik Barkat, Directeur de l'Urbanisme et du Logement
- Anis Abdallah, Directeur de l'Institut Supérieur d'Études de Recherche Scientifique et Technique
- Abdourahman Omar Aguah, Chef Géologue MERN
-

Razafin Drasamba James, Chef du Bureau d'Etude, Entreprise de Travaux Publique » LA CONCORDE »

– Aden Alexandre, Directeur du Laboratoire National de Bâtiment et des T.P.

Article IV

Le Présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié partout ou besoin sera.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH